



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2023-01-016

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2023

Sommaire

Maison arrêt Blois / Ressources humaines

41-2023-01-24-00001 - Arrêté du 24/01/23 portant nomination des membres au CSA spécial de la maison d'arrêt de Blois (2 pages)

Page 3

Maison arrêt Blois

41-2023-01-24-00001

Arrêté du 24/01/23 portant nomination des
membres au CSA spécial de la maison d'arrêt de
Blois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 24 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial de la maison d'arrêt de Blois

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial de la maison d'arrêt de Blois les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO Justice	Mickaël LE GAL	Manon ROBIN
UFAP UNSa Justice	Benjamin GIRARD	Marc DROUET
SPS	Thierry BRATS	Valentin FRUGIER

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement de la maison d'arrêt de Blois est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir et Cher.

Fait à Blois, le 24 janvier 2023.

L'Adjoint au chef d'établissement,
Olivier CHEREAU

